Image not found or type unknown

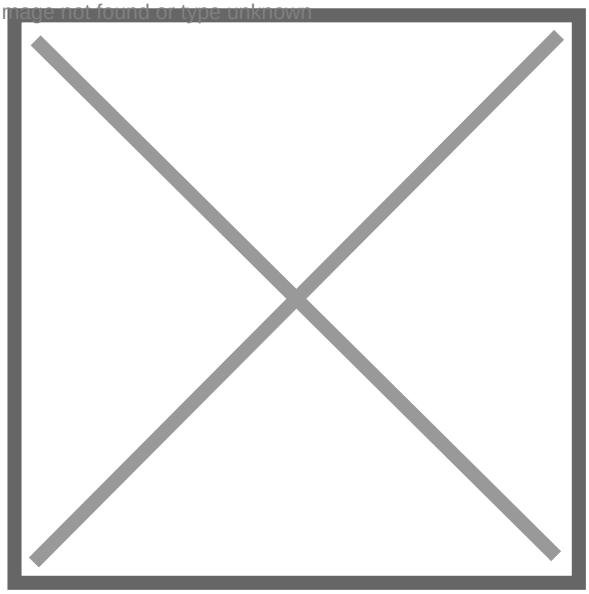

Cout promesse de vente achat maison

Par **caroline971**, le **15/07/2018** à **15:42**

Bonjour,
Je suis en cours d'achat d'une maison et le notaire me demande de régler le coût de la promesse de vente.
Pouvez-vous m'indiquer en retour si ce dernier est calculé par rapport au coût d'acquisition et représente de ce fait un % du coût d'aquisition du bien ?
Enfin, pouvez-vous me préciser si ce coût est supporter par les deux parties (acheteur et vendeur) ou seulement l'acheteur (sachant qu'il s'agit en l'occurence du notaire du vendeur)...
Avec mes remerciements.
Bien à vous,
Caroline

Par **goofyto8**, le **15/07/2018** à **21:26**

bonjour

le coût est à la charge de l'acheteur.
Le coût repésente les émoluments du notaire pour la redaction de la promesse et n'est pas fonction du prix du bien.

Par **caroline971**, le **16/07/2018** à **03:52**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Caroline

Par **Lag0**, le **16/07/2018** à **08:03**

Bonjour,

Il est étonnant que le notaire vous demande de régler les frais pour la rédaction du compromis, normalement, ces frais sont réglés avec les dits "frais de notaire" lors de la signature définitive. Sauf, bien sur, si vous avez déjà signé le compromis et si vous vous rétractez sur la vente.

De plus, il est d'usage que ce soit le notaire de l'acheteur qui se charge de cela et non celui du vendeur !

Par **caroline971**, le **16/07/2018** à **12:45**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse.
Caroline

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés